



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Comité Technique Local du 9 juin 2016

Suite à la lecture des déclarations liminaires, et sur le point des conditions d'accueil durant la campagne IR, la direction a indiqué que les appels téléphoniques ont augmenté sur le secteur de Pau (pas de chiffres pour les autres SIP) avec 16 000 appels contre 11 700 l'an dernier (CRT et secteurs d'assiette).

Au niveau national, l'accueil physique a diminué de 25 % ; sur le secteur de Bayonne, l'accueil physique n'a pas diminué (pas d'indication pour Pau). Les avis étant arrivés plus tôt que d'habitude, l'accueil a été lissé dans le temps.

Les agents ont indiqué que l'accueil physique sert également à faire du « dépannage » pour les problèmes rencontrés par les contribuables sur Internet. En ce qui concerne l'accueil téléphonique, les principales questions relatives à la déclaration sur Internet sont les changements d'adresse et les crédits de transition énergétique.

Le constat a été effectué que l'accueil téléphonique est plus difficile que l'accueil physique, car les personnes sont plus agressives et n'ont pas les documents qu'elles amènent pour l'accueil physique.

Les élus FO-DGFIP 64 ont demandé à la direction pourquoi moins d'agents avaient été affectés au CRT cette année ? M. CAGNAT, responsable du pôle fiscal, a répondu qu'il avait laissé les responsables de site s'organiser et qu'il fallait gérer le manque de personnel.

Cette année les télédéclarations ont augmenté de 20%, ce qui représente environ 30 000 déclarations.

1 / Modification à compter du 1er juillet 2016 des horaires d'ouverture au public des sites de Pau Orléans, Bayonne Vauban et Biarritz (pour avis et vote) :

Les horaires du site de **Biarritz** ne seront pas évoqués, étant donné qu'il n'y a pas eu de vote des agents. Les horaires actuels sont donc maintenus.

Sur **Pau**, le vote des agents est largement majoritaire pour une fermeture le mercredi. C'est donc la proposition que le Président a mise au vote.

VOTES : **CONTRE** (FO, Solidaires) **ABSTENTION** (CFDT) **REFUS DE VOTE** (CGT)

Les élus FO-DGFIP 64 ont précisé le motif de leur vote, à savoir l'atteinte au service public par la limitation des horaires d'ouverture.

Pour **Bayonne**, le vote des agents ne valide pas la proposition des responsables du site d'une fermeture le mercredi après-midi. Ils souhaitent cependant une modulation des amplitudes horaires. La direction a indiqué que les agents devront faire une demande en ce sens selon la procédure habituelle.

Le Président a donc proposé le statut-quo sur les horaires d'ouverture du site de Bayonne, et toutes les OS ont voté **POUR**.

2 / Création de 2 SPF-Enregistrement à Pau et Bayonne au 1er septembre 2017 (pour avis et vote) :

La direction a indiqué que pour que ce projet soit mis en œuvre à la date prévue, un vote sur le principe de cette fusion doit intervenir en 2016.

Malgré les nombreux documents de travail qui ont été remis aux OS préalablement à la tenue du CTL, aucune discussion n'a eu lieu sur les modalités de mise en œuvre.

Cette situation s'explique par le fait que les groupes de travail ne se réuniront qu'à compter de septembre 2016 et qu'il ne s'agit ici que de se prononcer sur le principe.

VOTES : **CONTRE** (FO, CGT et Solidaires) **ABSTENTION** (CFDT)

Les élus FO-DGFIP 64 ont indiqué que ce vote contre est justifié par le fait que toutes les fusions- restructurations entraînent des pertes d'emplois.

3 / Questions diverses :

► Fusion de secteurs d'assiette SIP/SIE Oloron :

La direction a indiqué soutenir cette proposition de la responsable, étant donné que ce mode de fonctionnement est déjà en place, et que cela permet de dégager un contrôleur pour d'autres tâches.

Les OS ont relevé le fait que cette réorganisation ne serait pas nécessaire si les effectifs étaient suffisants.

Les élus FO-DGFIP 64 ont demandé s'il n'y aurait pas du y avoir au préalable une concertation des agents.

Le président a indiqué que la fusion de secteurs d'assiette se fait couramment et que le cloisonnement géographique ne se justifie plus. Il a effectivement reconnu que le manque d'effectifs nécessite des aménagements et que cette évolution devrait soulager la pression sur les agents.

► Note d'information sur les dossiers sensibles :

Suite au message de M. CAGNAT sur la gestion des dossiers sensibles, FO-DGFIP 64 avait demandé, il y a quelques mois, qu'une note claire soit établie par la direction. M. NESA a fait lecture de cette note qui sera diffusée dans les prochains jours. Elle prévoit notamment une information de la direction sur les actions menées sur des dossiers qui seront considérés comme sensibles par les responsables.

► Transmission des données SAGERFIP :

Les élus FO-DGFIP 64 ont interpellé le Président sur la validation des données SAGERFIP (données permettant de quantifier la charge de travail dans les unités).

L'association des comptables publics (ACP), au niveau national, a incité les comptables à ne pas faire remonter ces données à l'administration, afin de montrer les difficultés rencontrées dans les structures (charge de travail, suppressions d'emplois, etc...).

Sans aucune information vis-à-vis des comptables, la direction locale a saisi les données (de l'an dernier, avec quelques ajustements) et les a validées.

Le Président a indiqué qu'un courrier de la Direction Générale avait été adressé à chaque direction locale pour diffusion au réseau. Cette lettre rappelait les règles de déontologie et les obligations des fonctionnaires. Le DDFIP n'a pas souhaité transmettre cette lettre et en a seulement informé le président de l'ACP.

La direction devait valider les données et l'a donc fait sous son codique, ce qui permet de constater que c'est la direction locale, et non les postes, qui a saisi et validé.

Le Président a considéré que le mail indiquant qu'un délai supplémentaire était accordé aux postes pour saisir aurait pu préciser, qu'à défaut, la validation serait effectuée par la direction locale.

► Effectifs :

Le Président a indiqué que la Direction Générale a gelé un poste d'IP pour notre département.

Les élus FO-DGFIP 64 ont donc interrogé la direction sur la question des remises de service, notamment du fait de ce gel de poste. La direction a indiqué réfléchir à cette question, qui pose particulièrement problème pour le 1er septembre, le nombre de remises étant important à cette date. D'autres services pourraient être mis à contribution.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Sylvie SERRE (SIP Anglet) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan) / Jean-Philippe ALTHAPE (DDFIP Pau – expert) / Myriam CANNONE (SIP Pau-Sud - experte)